



■ COMMENT VA ÉVOLUER LA COMMUNE DANS LES 15 ANS À VENIR ? RÉPONSE DANS LE P.A.D.D.

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (P.A.D.D.), énonce les objectifs débattus et approuvés en Conseil municipal.

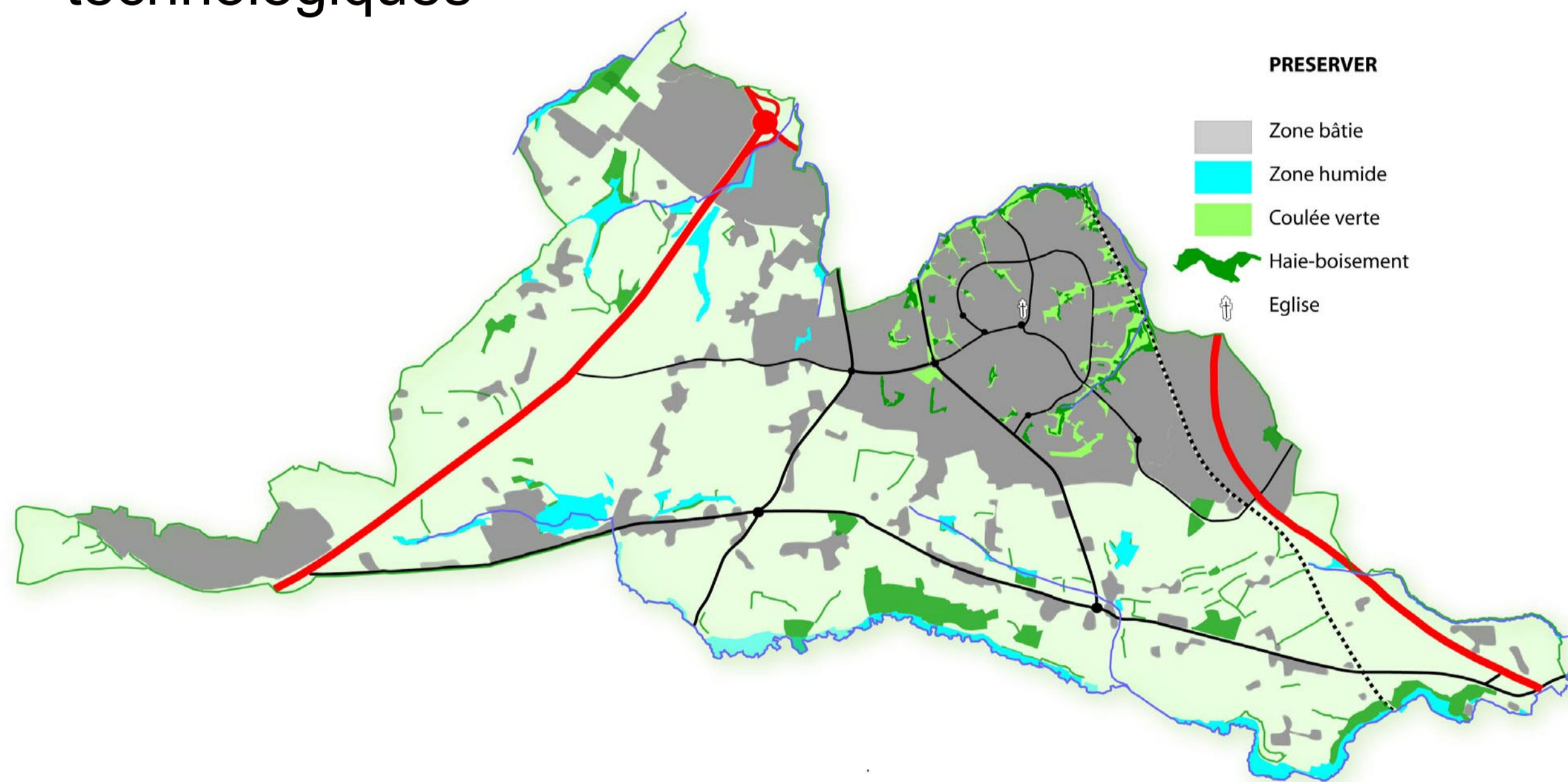
C'est le document qui permet d'aboutir au zonage de la commune et aux règles qui s'appliquent à chacune de ces zones.

Exemple : le P.A.D.D. affirme le souhait des élus d'inciter aux économies d'énergie, de promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables et une bonne gestion de l'eau. Aussi, le règlement autorisera une architecture économe en consommation d'énergie et innovante.

4 ambitions sont affirmées :

■ PRESERVER

- Préserver la qualité des espaces naturels et des paysages
- Sauvegarder et valoriser le patrimoine remarquable rural et urbain
- Eviter le mitage
- Identifier et prévenir les risques naturels et technologiques



■ QUALIFIER

- Affirmer les entrées de ville et axes viaires importants
- Identifier et qualifier l'espace public
- Permettre la requalification des quartiers anciens
- Eviter une banalisation des nouveaux quartiers tant dans leur organisation, que dans leur architecture ou leur aménagement paysager et promouvoir une architecture de qualité adaptée au contexte local et soucieuse du développement durable



Une entrée de ville en voie de requalification



Le centre commercial du centre-ville



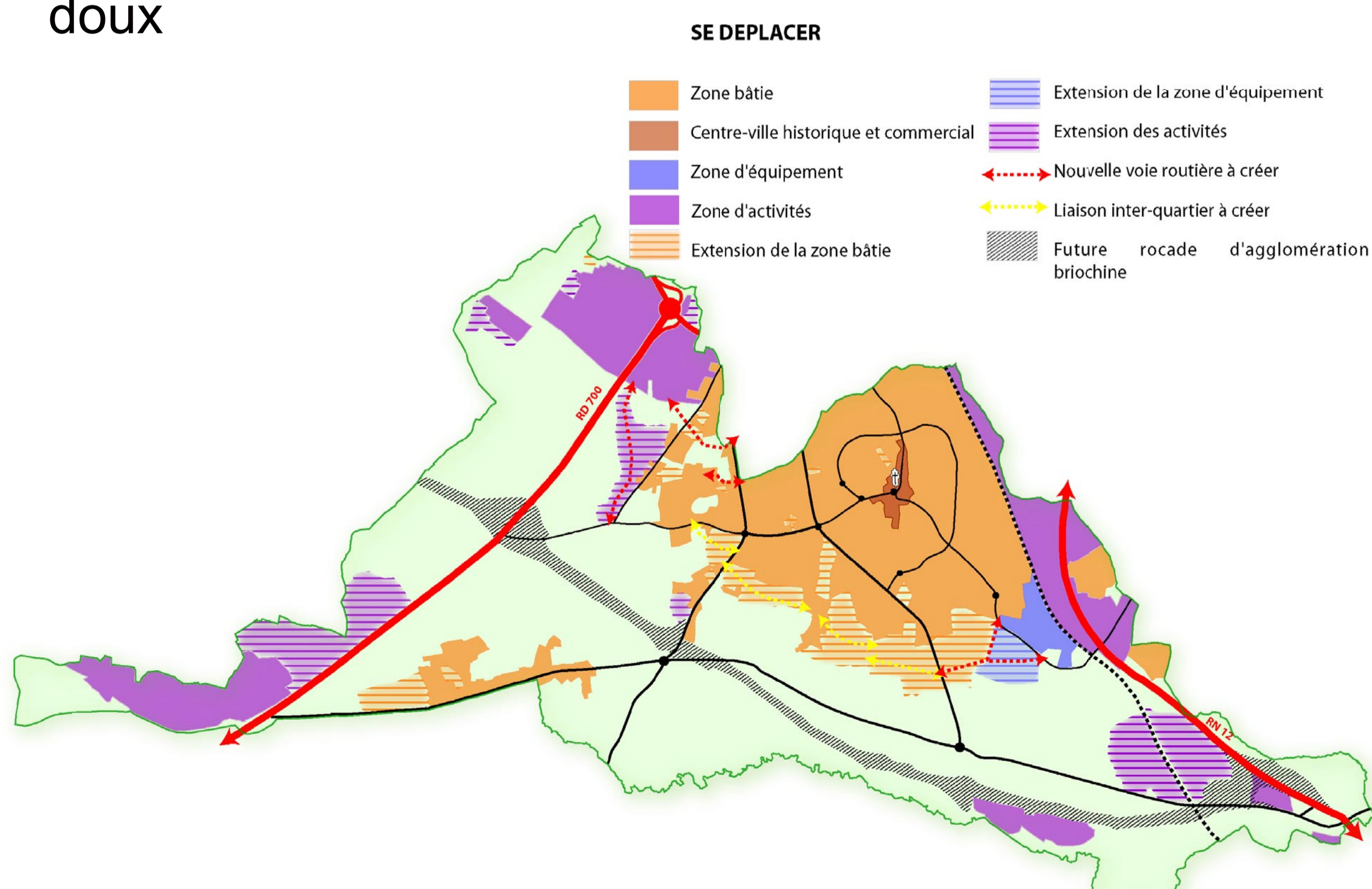
Les abords du Stade Allénic



Une extension récente du centre-ville

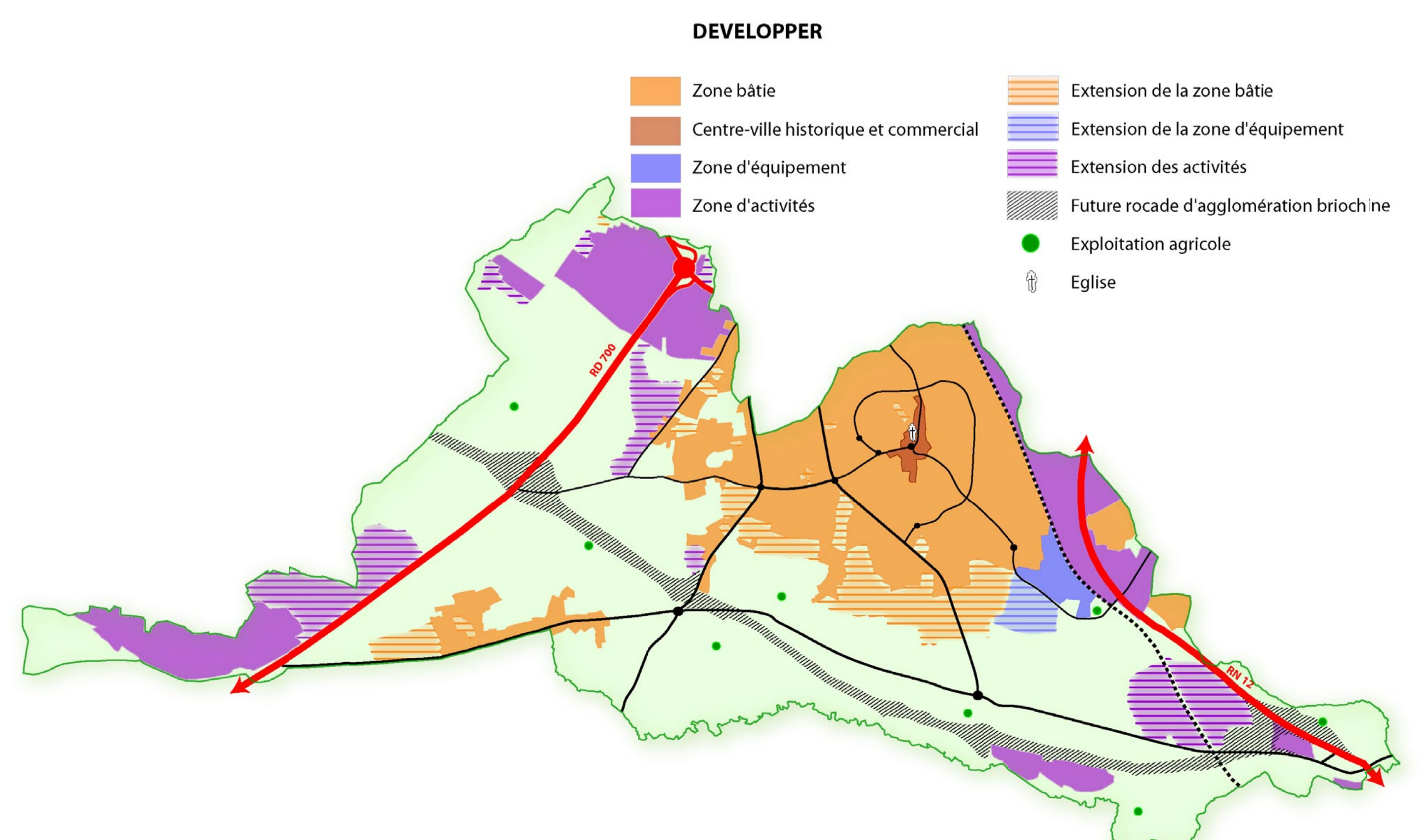
■ SE DEPLACER

- Prolonger le réseau de transports en commun dans les nouveaux quartiers
- Faciliter la mobilité dans la ville et sur le territoire par un réseau viaire cohérent
- Participer à la cohérence des déplacements à l'échelle de l'agglomération
- Continuer à développer les modes de déplacements doux



■ DEVELOPPER

- Accueillir une population nouvelle
- Répondre aux besoins en terme de logements
- Répondre aux besoins en terme d'équipements
- Développer l'emploi et les activités économiques pour inscrire le développement de Trégueux à l'échelle de la CABRI et du Pays de Saint-Brieuc



La version intégrale du P.A.D.D. est téléchargeable sur le site internet de la commune ou consultable au service urbanisme